



LA DÉPÊCHE DES COTEAUX CALCAIRES ENTRE LES BOUCHAUDS ET MARSAC

En bref...

Retour sur la procédure Natura 2000

Il s'agit d'un programme issu de la déclinaison française de deux directives européennes : la Directive « Oiseaux » de 1979 et la Directive « Habitats » de 1992.

Il vise la conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire en établissant un réseau écologique européen, appelé « Natura 2000 », regroupant les zones spéciales de conservation (ZSC) et les zones de protection spéciale (ZPS).

La France a fait le choix d'une procédure basée sur :

- la concertation : le contenu du document d'objectifs Natura 2000 est discuté en groupe de travail, puis validé en comité de pilotage.

- le volontariat : l'engagement dans la gestion des milieux par contrats (ou charte) est basé sur le volontariat des propriétaires et ayants-droits.

L'historique du site

- 19 décembre 2000 : 1^{er} comité de pilotage – lancement de la procédure Natura 2000.
- 27 novembre 2002 : 2^e comité de pilotage – Approbation du DOCOB.
- Septembre 2003 : Désignation de l'Atelier BKM, structure animatrice du DOCOB.
- 11 janvier 2005 : 3^e comité de pilotage – Présentation des contrats
- Décembre 2005 : Premier contrat Natura 2000 signé avec le CREN.
- 2005 : Extension du périmètre du site sur 40 ha de pelouses et lisières après consultation des communes.
- 9 août 2006 : Désignation du site en ZSC.
- 28 février 2008 : 4^e comité de pilotage – Présentation des nouveaux outils de contractualisation : charte et MAET.

Les actions contenues dans les contrats visent trois objectifs principaux :

- Favoriser le maintien des milieux ouverts (pelouses sèches calcicoles notamment)
- Favoriser la diversité biologique spécifique des habitats naturels
- Maintenir les caractéristiques de la tourbière de Champ Sauvage

Du nouveau côté contrats...

La Charte Natura 2000. La Charte Natura 2000 du site des coteaux calcaires va être élaborée cette année. Il s'agit d'une démarche volontaire et d'un outil d'adhésion fort aux valeurs et aux objectifs de conservation et de restauration des espèces et des habitats naturels d'intérêt présents sur le site. Elle contiendra des engagements et des recommandations de gestion auxquels pourra adhérer, pour une durée de 5 ans renouvelable, toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels ou personnels sur des terrains inclus dans le site. La Charte Natura 2000 ouvrira droit à l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti et pourra permettre d'accéder à certaines aides publiques et avantages fiscaux, notamment en matière forestière où l'adhésion à la charte Natura 2000 constitue l'une des possibilités de se voir reconnu une garantie de gestion durable dès lors que la forêt concernée est dotée d'un document de gestion arrêté, agréé ou approuvé.

De CAD à MAET : Les nouvelles mesures agro-environnementales

Un nouveau dispositif de mesures agro-environnementales intervient depuis 2007 dans le cadre du nouveau fond européen FEADER (2007-2013). Elles remplacent les contrats d'agriculture durable (CAD). On parle aujourd'hui de MAET ou « mesures agro-environnementales territorialisées ». Elles doivent s'appliquer à des territoires précis à enjeux ciblés (biodiversité, eau, ...) au sein de zones d'actions prioritaires, dont les sites Natura 2000. La mise en œuvre de ces mesures nécessite l'émergence d'un projet agro-environnemental validé en CRAE et porté par un opérateur désigné par arrêté préfectoral. Le projet comprend un diagnostic agroenvironnemental et un cahier des charges pour chaque MAE proposée par type de couvert en s'appuyant sur une combinaison d'engagements unitaires prévus dans la liste nationale du PDRH. Sur le site des Bouchauds-Marsac, la structure opératrice n'est pas encore désignée.

La MAET permet de rémunérer les surcoûts et les manques à gagner liés à la mise en œuvre de pratiques plus respectueuses de l'environnement. La durée d'engagement est de 5 ans.

La vie du site

La sensibilisation auprès des scolaires en marche

Dans le cadre de la mise en application du document d'objectifs, une convention



pluriannuelle et tripartite de partenariat a été signée entre la Communauté de Communes du Rouillacais et les associations organisatrices des animations : Charente-Nature et la Société Française d'Orchidophilie. La Communauté de Communes s'est engagée financièrement à hauteur de 55 % du coût du programme mené sur le territoire intercommunal.

Au printemps 2007, les élèves d'une classe de l'école primaire de Génac et de deux classes de l'école de Marcillac se sont rendus sur les sites de Bois Redon et des Bouchauds, pour y découvrir la faune et la flore locales. Une animation grand public a également été menée par la SFO et Charente-Nature lors de la journée du Patrimoine de Pays, organisée par l'association Maison Paysanne de Charente.

L'étude de la tourbière de Champ sauvage met en évidence la bonne santé de l'habitat

La société EGES a réalisé une étude sur la tourbière de Champ Sauvage (commune de Saint-Cybardeaux), inventoriée en tant qu'habitat d'intérêt communautaire, en vue de déterminer son état de conservation et sa pérennité. Des sondages ont permis d'observer le sens d'écoulement de la nappe sous la tourbière et les fluctuations de celle-ci au cours de l'année. Parallèlement, des mesures de qualité des eaux souterraines et superficielles ont été conduites (analyse physico-chimique et recherche de pesticides). Les conclusions, présentées en mairie de Saint-Cybardeaux le 13 février 2007, mettent en lumière la bonne santé de cet habitat. Néanmoins, afin d'assurer le maintien des conditions actuelles, favorables au bon état de la tourbière, il est proposé un agrandissement du périmètre Natura 2000 à l'ensemble du bassin d'alimentation de la zone humide.

A venir en 2008...

De nouvelles sorties seront organisées au printemps 2008 par la SFO et l'association Charente-Nature auprès des scolaires et d'un public plus large. Pour les informations sur les dates, contacter l'opérateur du DOCOB.

Un suivi de la végétation d'intérêt patrimonial sera réalisée, au printemps, à mi-parcours de la mise en œuvre du Document d'Objectifs. Les inventaires permettront d'évaluer la tendance d'évolution des différents habitats et espèces d'intérêt afin d'ajuster si besoin est les mesures de gestion envisagées lors de l'élaboration du DOCOB.

Edition d'une brochure de sensibilisation des pratiquants d'engins tout-terrain sur le milieu naturel et les règles à respecter, disponible en mairies.

Actualisation du DOCOB : mise à jour de la cartographie et des actions.

Elaboration de la Charte Natura 2000 en groupes de travail.

Désignation d'un opérateur MAET. Il sera chargé de l'élaboration de la MAET « Coteaux calcaires entre les Bouchauds et Marsac », en concertation avec les acteurs locaux dans le cadre de groupes de travail.

La possibilité de contractualiser MAET et Charte Natura 2000 est prévue pour fin 2008 – début 2009.

La richesse du site des coteaux calcaires entre les Bouchauds et Marsac

Communes concernées : Génac, Marsac, Saint-Cybardeaux, Saint-Genis d'Hiersac

Superficie du site : 222 ha

Ensemble dispersé de coteaux sur calcaires marneux, le site des Bouchauds – Marsac est reconnu pour sa mosaïque de pelouses sèches et fourrés à genévriers, ainsi que pour la grande richesse, diversité et originalité de ses populations d'orchidées : espèces méditerranéennes et espèces rares voire très rares sur le territoire national ou régional. A cette richesse spécifique des coteaux calcaires s'ajoute une richesse liée aux milieux humides, au niveau d'une zone de tourbière de fond de vallée, la tourbière de Champ Sauvage.

Les habitats naturels...

Une proportion importante du site est occupée par plusieurs habitats d'intérêt communautaire typiques des milieux calcaires : pelouses mésophiles riches en orchidées (habitat prioritaire), pelouses xérophiles, prairies mésophiles de fauche, fourrés à genévriers, hêtraie calcicole. A cela, s'ajoute le bas marais alcalin au niveau de la tourbière de Champ Sauvage. Soit un total de 6 habitats d'intérêt communautaire, dont un prioritaire.

La flore...

Le site compte une grande diversité d'orchidées, avec un total de 36 espèces recensées, dont de nombreuses sont rares, avec notamment, l'ophrys miroir, l'ophrys jaune, l'orchis odorant, l'orchis élevé, l'orchis singe, l'épipactis de Mueller, ...

La faune...

La mosaïque de milieux du site permet l'accueil d'une faune riche et diversifiée, d'intérêt européen. On compte notamment des insectes – agrion de Mercure (libellule), lucane cerf-volant (coléoptère), des amphibiens et reptiles – lézard vert, couleuvre verte et jaune, couleuvre d'Esculape, grenouille agile, ..., des oiseaux – busard Saint-Martin, engoulevent d'Europe, alouette lulu, ..., des mammifères – genette.

Lucane cerf-volant



Ophrys jaune



Orchis élevé



Contacts

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter les personnes suivantes :

Atelier BKM – 8 Place Amédée Larrieu – 33000 BORDEAUX
Melle Christèle DEPIERRIS ou Melle Magali SCHOUVERT au 05 56 24 20 94
contact@atelierbkm.com

DIREN Poitou-Charentes – 14 Boulevard Chasseigne – BP80955 – 86038 POITIERS CEDEX
M. Yann ROLLAND au 05 49 50 85 07

Plus d'infos

<http://www.diren-poitou-charentes.fr/>
<http://www.natura2000.fr/>

Glossaire

CAD : Contrat d'Agriculture Durable

COPIL : Comité de Pilotage : Organe chargé de la validation des phases successives du DOCOB. Il est composé de représentants des organismes socioprofessionnels, des élus, des collectivités, des propriétaires, des associations, ...

CRAE : Commission Régionale Agroenvironnementale

CREN : Conservatoire Régional des Espaces Naturels

DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

DIREN : Direction Régionale de l'Environnement

DOCOB : Document d'Objectifs élaboré par l'opérateur sur le site Natura 2000. Il fixe les objectifs et mesures de gestion du site, élaborés en concertation avec les acteurs et usagers, au sein de groupes de travail et validés par le comité de pilotage.

MAET : Mesure Agro-Environnementale Territorialisée

PDRH : Programme de Développement Rural Hexagonal

SFO : Société Française d'Orchidophilie

ZPS : Zone de Protection Spéciale, issue de l'application de la Directive « Oiseaux »

ZSC : Zone Spéciale de Conservation, issue de l'application de la Directive « Habitats »



atelier de paysage, aménagement
écologie et développement durable

L'van des Berg / H. Klemens / Ph. Ménard 8, place Amédée Larrieu, 33000 Bordeaux tel. 05 56 24 20 94 fax 05 56 98 80 61
contact@atelierbkm.com www.atelierbkm.com